

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JUILLET 2024 REPORTE
AU LUNDI 22 JUILLET 2024 EN L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE INITIALE**
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Date de convocation et d'affichage initiale :

05 juillet 2024

Date de seconde convocation et second affichage :

15 juillet 2024

Numéro :

D20240722_186

Objet :

Attribution du marché de composteurs individuels et collectifs relance Lot n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Neuville-les-Dames, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS. En l'absence de quorum, la séance n'a pu être ouverte. L'assemblée délibérante s'est réunie de nouveau, le lundi 22 juillet 2024 à 17 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de Communes, à Châtillon-sur-Chalaronne.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	S. GAUTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia Peri**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis de la CAO en date du 25 avril 2024,
Vu l'avis de la CAO en date du 2 juillet 2024,
Vu la délibération n°D20240516_125 du 16 mai 2024,

1) Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public de fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs, bio-seaux.

La consultation était divisée en trois lots comme suit :

- Lot n°1 Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs
- Lot n°2 Fourniture et livraison de lombricomposteurs
- Lot n°3 Fourniture et livraison de bio-seaux

Les lots 2 et 3 ont été attribués par la Commission d'appel d'offres du 25 avril 2024 et ont fait l'objet d'une délibération n°D20240516_125 en date du 16 mai 2024.
Le lot 1 a été déclaré infructueux. En effet, aucun candidat n'a remis les échantillons demandés conformément aux dispositions du règlement de consultation.

La CAO a décidé de mettre en œuvre les dispositions de l'article R.2124-3 du code de la commande publique et d'avoir recours à un marché négocié. Les trois candidats ayant déposé une offre irrégulière ont été invités à participer à cette procédure. Les contraintes techniques resteront identiques à celles contenues dans la consultation initiale.

Les caractéristiques essentielles du marché concernant la relance du lot n°1 sont les suivantes :

- Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un maximum :

Lots	Maximum sur la durée du marché (4 ans)
Lot n°1 Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs	320 000 € HT

- L'accord-cadre prend effet à la date de sa notification pour une durée de quatre ans
- Des échantillons ont été demandé, à défaut les offres sont irrégulières

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 10 mars 2024 (avis n°24-28727)
- Publié au JOUE le 11 mars 2024 (avis n°148494-2024)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres initiales : Lundi 15 avril 2024 à 12h00

Conformément à l'article R.2124-3 du code de la commande publique, les trois candidats qui avaient déposé une offre initiale, déclaré irrégulière pour défaut de présentation des échantillons, ont été destinataires du dossier de consultation des entreprises et ont été invités à remettre leur offre avant le vendredi 21 juin 2024 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

a) Lot n°1 : Composteurs individuels et collectifs :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Valeur technique	40 %
Descriptif détaillé des éléments suivants : 2.1 La solidité du composteur (et de l'outil de brassage), appréciée notamment par analyse de l'échantillon, au	

<p>regard de l'épaisseur des parois, charge maximale, type ou absence de traitement du bois (15 points)</p> <p>2.2 La facilité de montage, de manipulation du couvercle, facilité pour remuer et mélanger les déchets en cours de transformation, facilité de remplissage (hauteur et ouverture), stabilité, facilité d'extraction du compost, niveau de ventilation...Le candidat fournira une notice de montage et un guide de compostage (10 points)</p> <p>2.3 La composition en bois issus de forêts gérées durablement, sur la base d'une certification ou label (5 points)</p> <p>2.4 Les moyens matériels déployés pour la livraison (5 points)</p> <p>2.5 La durée de la garantie des produits proposée par le candidat (au-delà des 1 an de garantie minimum) et conditions d'application (5 points)</p>	
3 - Délai de livraison	20 %

1 - Notation du critère « prix des prestations » (40 points) :

Le montant du marché pris en compte pour la notation du critère « prix des prestations » est le montant total indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif. Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant :

$$\text{Note du candidat} = 40 \times (\text{offre la plus basse} / \text{offre du candidat})$$

2 - Notation du critère « valeur technique de l'offre » (40 points) :

Le critère de la valeur technique de l'offre (40 points) sera jugé au regard du contenu du mémoire.

Le mémoire technique possède une pleine valeur contractuelle.

Suivant la qualité de l'offre présentée, un pourcentage sera affecté à la note maxi indiquée pour chaque sous-critère. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de pouvoir attribuer des points ou demi-points intermédiaire.

Niveaux d'appréciation de l'offre	% d'attribution de la note maxi
Le candidat n'a fourni aucune information sur le sous-critère	0%
Offre passable Offre qui présente de nombreuses imprécisions ou généralités	25%
Offre moyenne. Offre qui ne répond que partiellement à la demande	50%
Offre satisfaisante. Offre correcte avec quelques réserves mineures	75%
Offre très satisfaisante Offre complète et précise	100%

3 - Notation du critère « délai de livraison » (20 points) :

Le candidat devra indiquer dans son offre les délais de livraison (en semaines) à partir de la notification d'un bon de commande. Une note sera attribuée de 0 à 20 à chaque offre selon le calcul suivant :

$$\text{Note du candidat} = 20 \times (\text{délai le plus court} / \text{offre du candidat})$$

Méthode de notation finale :

L'addition des trois notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

Il a été reçu 3 plis dans les délais légaux et 0 pli hors délai. Les candidats ayant déposés leur offre dans l'ordre d'arrivée des plis sont les suivants :

Lot 1 : Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs
 N°1 – ASSOCIATION EMERAUDE I.D. Département Création
 N°2 – SAS SOLUBIO
 N°3 – GARDIGAME

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 juillet 2024. Madame la Présidente précise que le rapport d'analyse des offres est présenté au Conseil communautaire sur lequel il est indiqué le classement des offres finales conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

4) Décision de la Commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres du 2 juillet 2024 a attribué le marché public relatif à de la fourniture, livraison de composteurs individuels et collectifs (Lot 1)

Lots	Candidat	Note « prix des prestations »	Note « valeur technique »	Note « délai de livraison »	Note globale	Montant maximum
Lot 1 : Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs	EMERAUDE ID	40/40	32.50/40	16/20	88.50/100	320 000 euros HT/4 ans

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 2 juillet 2024 qui a attribué le marché public relatif à de la fourniture, livraison de composteurs individuels et collectifs, lot 1 au candidat EMERAUDE ID, pour un montant maximum de 320 000 euros HT/4 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de sa notification,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la décision de la commission d'appel d'offres du 2 juillet 2024 qui a attribué le marché public relatif à de la fourniture, livraison de composteurs individuels et collectifs, lot 1 au candidat EMERAUDE ID, pour un montant maximum de 320 000 euros HT/4 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de sa notification,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juillet 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

